

ASSOCIATION PROMO SOINS MAURES ESTEREL - UDV
Siège social : 46, rue Sigaudy
83600 FREJUS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2024

ASSOCIATION PROMO SOINS MAURES ESTEREL - UDV
Siège social : 46, rue Sigaudy
83600 FREJUS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2024

Mesdames, Messieurs,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « PROMO SOINS MAURES ESTEREL - UDV » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- 1- La note « REGLES ET METHODES COMPTABLES » de l'annexe des comptes annuels qui expose dans le paragraphe « Changement de méthode » les incidences chiffrées liées à l'application anticipée du règlement ANC 2022-06 sur les comptes de l'exercice 2024.
- 2- La note « Autres éléments » figurant dans le paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels qui souligne l'absence de présentation détaillée des résultats nécessaire à mettre en évidence la part du résultat sous contrôle du tiers financeur au titre de l'exercice 2020.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.





Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille, le 4 juin 2025

COFIMEC

Le Commissaire aux comptes,

représenté par
Daniel MANDRAGOLA





ANNEXE :

« Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	7 312	4 782	2 530	2 835	305	10.76
	Installations techniques Matériel et outillage	305 485	124 948	180 537	131 995	48 542	36.78
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes				1 500	1 500	100.00
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	19 160		19 160	17 245	1 915	11.10
	Total I	331 957	129 730	202 227	153 575	48 651	31.68
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 323		9 323	8 708	616	7.07
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	51 305		51 305	31 654	19 651	62.08
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	308 200		308 200	383 551	75 350	19.65
	Charges constatées d'avance (2)	5 941		5 941	4 710	1 231	26.13
	Total II	374 769		374 769	428 623	53 853	12.56
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		706 726	129 730	576 996	582 198	5 202	0.89

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024	31/12/2023	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	37 516	37 516		
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	4 003	4 003		
	Autres				
FONDS DÉDIÉS	Report à nouveau	371 928	325 679	46 249	14.20
	<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	131 185	152 939	21 754	14.22
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	72 364	33 865	106 228	313.69
	<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>	77 664	28 250	105 914	374.92
	Situation nette (sous total)	337 080	397 060	59 980	15.11
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	28 140	37 766	9 626	25.49
	Provisions réglementées				
	Total I	365 220	434 826	69 606	16.01
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	21 027	3 486	17 541	503.13
	Total II	21 027	3 486	17 541	503.13
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	17 850	15 800	2 050	12.97
	Total III	17 850	15 800	2 050	12.97
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses	270	630	360	57.14
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	45 445	33 908	11 537	34.03
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	126 380	93 359	33 021	35.37
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	803	189	615	325.63
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	172 898	128 085	44 813	34.99
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	576 996	582 198	5 202	0.89

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

172 898 128 085

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		125		50	75	150.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
<i>dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociale</i>						
Ventes de prestations de service		24 212		29 107	4 896	16.82
Parrainages						
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		1 003 702		753 346	250 355	33.23
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		839 496		627 065	212 430	33.88
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public		210		4 140	3 930	94.93
Dons manuels		5 700		423	5 277	NS
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		15 800		19 062	3 262	17.11
Utilisations des fonds dédiés		359		104	255	246.53
Autres produits		265		40	226	569.73
Total I		1 050 372		806 271	244 100	30.28
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		321 664		270 506	51 158	18.91
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		27 194		24 745	2 449	9.90
Salaires et traitements		513 935		328 244	185 691	56.57
Charges sociales		176 786		114 105	62 681	54.93
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		42 133		30 990	11 143	35.96
Dotations aux provisions		17 850		13 300	4 550	34.21
Reports en fonds dédiés		17 900		3 590	14 310	398.61
Autres charges		9 273		2 851	6 422	225.25
Total II		1 126 734		788 331	338 403	42.93
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		76 363		17 940	94 303	525.65

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

4 853
3 896

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	3 999		4 380		381	8.70
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	3 999		4 380		381	8.70
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	3 999		4 380		381	8.70
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	72 364		22 320		94 684	424.21
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			5 280		5 280	100.00
Sur opérations en capital			11 534		11 534	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V			16 814		16 814	100.00
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			4 217		4 217	100.00
Sur opérations en capital			2 199		2 199	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			1 146		1 146	100.00
Total VI			5 270		5 270	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			11 545		11 545	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	1 054 371		827 465		226 905	27.42
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 126 734		793 601		333 134	41.98
5. EXCEDENT OU DEFICIT	72 364		33 865		106 228	313.69
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	77 664		28 250		105 914	374.92

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	85 396		2 069		83 327	NS
Prestations en nature	9 029		9 029			
Bénévolat	875		81 220		80 345	98.92
TOTAL	95 300		92 318		2 982	3.23
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature	875		2 069		1 194	57.70
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature	9 029		9 029			
Personnel bénévole	85 396		81 220		4 176	5.14
TOTAL	95 300		92 318		2 982	3.23

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Tableau de variation des fonds propres-générosité du public	10
Tableau de variation des fonds dédiés	11
Etat des provisions	12
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Evaluation des immobilisations corporelles	12
Evaluation des amortissements	13
Evaluation des créances et des dettes	13
Produits à recevoir	13
Charges et produits constatés d'avance	13
Détail des charges constatées d'avance	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a maintenu son intervention auprès des personnes à la rue en situation de précarité sur l'agglomération Esterel Côte d'Azur et sur le Golfe de Saint-Tropez par la présence hebdomadaire de l'Equipe mobile Santé Précarité sur chacun de ces territoires.

2 postes d'infirmiers ont été créés et pourvus à la suite de l'autorisation d'extension de 11 places supplémentaires de l'établissement Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité (19 places).

En complément des 14 places ACT hébergement à Fréjus et afin de développer son intervention sur le territoire de Sainte Maxime et du Golfe de Saint-Tropez, l'association a répondu à appel à candidature de l'ARS pour ouvrir 15 places d'ACT " Hors les murs ". Elle a reçu une autorisation pour la création de 7 places, ouvertes depuis le mois de mai 2024. Une équipe médico-sociale composée d'un médecin de coordination, d'une infirmière coordinatrice, d'une intervenante sociale et d'une psychologue a été recrutée.

L'accompagnant éducatif et social en arrêt maladie depuis aout 2023, est toujours remplacé par une salariée en CDD.

Une Accompagnante Educative et Sociale a remplacé l'AES en congés maternité et parental.

La secrétaire comptable, en poste depuis mars 2021, a quitté l'association à la suite d'une rupture conventionnelle. Elle a été remplacée par une nouvelle secrétaire comptable, à partir du mois de mars.

Autres éléments :

Il est à préciser que la présentation de la décision du financeur sur les résultats 2020 n'a pas pu être traduite sur 2021 en raison de la proposition faite par l'ARS sur le compte administratif sur un résultat 2020 non définitif et n'ayant pas été régularisé postérieurement. L'affectation du résultat 2020 a donc été maintenu sur la base de l'affectation proposée par l'association lors de la dernière assemblée générale dans l'attente de la décision de l'ARS sur la version définitive des comptes administratifs 2020.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En fin d'année, l'association a obtenu la labélisation PASS de Ville pour permettre une prise en charge coordonnée (médicale, sociale, infirmière...) des personnes sans droits ouverts et leur accès à la médecine de ville.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et au règlement 2019-04 du 08/11/2019 relatif aux actions sociales et médicaux sociales et relatif au plan comptable des associations et fondations.

Changement de méthode

L'association a décidé d'opter pour l'application anticipée du règlement ANC 2022-06 homologué par arrêté le 26 décembre 2023 et dont l'application sera obligatoire au 1er janvier 2025.

Les incidences sur les comptes de l'exercice sont explicitées ci-dessous et n'ont qu'un impact de présentation détaillé ci-dessous :

<u>ancienne méthode</u>			<u>nouvelle méthode</u>	
79100000	transfert de charges	- 3 027.06	=> 6490000	rembst charges perso -3 027.06
77700000	QP subv invest	- 9 626.00	=> 74700000	QP subv invest -9 626.00
79100000	transfert de charges	- 5 699.51	=> 75410000	rembst frais de formation -5 699.51

Informations générales complémentaires

En l'application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, il est précisé que les trois plus hauts cadres dirigeant salariés ou bénévoles de l'association, à savoir son Président, son Trésorier et son Vice-Président sont tous les trois bénévoles et n'ont à ce titre perçu aucune rémunération ni aucun avantage en nature.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	7 312		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	40 876		3 589
Installations générales agencements aménagements divers	69 519		985
Matériel de transport	57 553		71 910
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	47 167		13 886
Avances et acomptes	1 500		
TOTAL	223 927		90 370
Prêts, autres immobilisations financières	17 245		3 345
TOTAL	17 245		3 345
TOTAL GENERAL	241 172		93 715

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			7 312	7 312
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			44 465	44 465
Installations générales agencements aménagements divers		1	70 504	70 504
Matériel de transport		0	129 463	129 463
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	61 053	61 053
Avances et acomptes	1 500			
TOTAL	1 500	0	312 797	312 797
Prêts, autres immobilisations financières		1 430	19 160	19 160
TOTAL		1 430	19 160	19 160
TOTAL GENERAL	1 500	1 430	331 957	331 957

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	4 477	305		4 782
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 311	4 110		12 421
Installations générales agencements aménagements divers	23 290	7 238	0	30 528
Matériel de transport	27 950	20 100	0	48 050
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 569	10 379	0	33 948
TOTAL	87 597	42 132	1	129 730
TOTAL GENERAL	87 597	42 132	1	129 730

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	305				
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 110				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 238				
Matériel de transport	20 100				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 379				
TOTAL	42 132				
TOTAL GENERAL	42 132				

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public
ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT		MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	
Réserves	37 516								37 516	
Report à nouveau	325 679				33 865				371 928	
Excédent ou déficit de l'exercice	33 865		33 865-		72 369-		6-		72 364-	
Subventions d'investissement	37 766						9 626		28 140	
TOTAL	434 826		33 865-		38 504-		9 620		365 220	

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation ARS PASS VILLE 2024 Ressources liées à la générosité du public DON RADIO DENTAIRE 3590€		17 900				17 900	
	3 486	17 900	359			17 900	
	3 486		359			3 127	
						3 127	
TOTAL	3 486	17 900	359			21 027	.

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	15 800	17 850	15 800		17 850
TOTAL	15 800	17 850	15 800		17 850
TOTAL GENERAL	15 800	17 850	15 800		17 850
Dont dotations et reprises d'exploitation		17 850	15 800		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	19 160	19 160	
Autres créances clients	9 323	9 323	
Divers état et autres collectivités publiques	27 000	27 000	
Débiteurs divers	23 158	23 158	
Charges constatées d'avance	5 941	5 941	
TOTAL	84 583	84 583	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	270	270		
Fournisseurs et comptes rattachés	45 445	45 445		
Personnel et comptes rattachés	46 954	46 954		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 543	53 543		
Autres impôts taxes et assimilés	25 883	25 883		
Autres dettes -	803	803		
TOTAL	172 898	172 898		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	270			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	630			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions		
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Lineaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	1 936
Autres créances	27 000
Total	28 936

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 941
Total	5 941

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
SWISS LIFE	71		
RING CENTRAL	66		
ARTESIO LICENCE	124		
MSC ass combo	644		
BOUYGUES	11		
MSC rc	108		
SWISS LIFE	218		
ARTESIO LICENCES	16		
GRENKE loyer imprimante	24		
GRENKE assurance	13		
MSC	29		
ARTESIO LICENCE	372		
ARTESIO LICENCE	28		
ARTESIO LICENCE	305		
MSC	1 070		
ARTESIO	45		
MSC multi risque	4		
MSC gassin	36		
MSC lagon bleu 2	61		
MSC ass toyota	173		
MSC ass jogger	126		
MSC ass berlingo	127		
BOUYGUES eden park	7		
GRENKE loyer imprimante	147		
GRENKE ass	77		
BOUYGUES lagon bleu	20		
BOUYGUES galaxies	17		
MSC rc dirigeant	325		
SWISS rc médicale	653		
BOUYGUES le sagitaire	30		
BOUYGUES	7		
CHATEAU D'EAU	43		
CHATEAU D'EAU	86		
ARTESION LICENCES	47		
MSC ass dacia	47		
ARTESIO LICENCES	6		
ARTESIO LICENCES	124		
BOUYGUES	19		
GRENKE loyer imprimante	73		
GRENKE ass imprimante	39		
BOUYGUES jade	5		
BOUYGUES charlotte	5		
BOUYGUES julien	5		
BOUYGUES anabelle	5		
MSC rc dirigeant	108		
SWISS LIFE rc médicale	218		
CHATEAU D'EAU	100		
CHATEAU D'EAU	43		
ARTESIO LICENCES	14		
Total	5 941		